

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités de basket-ball

*Mise à jour le 10/03/2026

Code de la fiche RNCP : RNCP40423 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention
Activités de basket-ball

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 4

Code(s) NSF

335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s)

15436 : Education sportive

15419 : Basket-ball

Code(s) ROME :

G1204 : Education en activités sportives

Certificateur :

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date de début des parcours certifiants

03-03-2025

Date d'échéance de l'enregistrement

03-03-2030

JURA SPORT FORMATION assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations. JURA SPORT FORMATION organisera le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL**

Secteurs d'activités :

Les éducateurs sportifs en basket-ball exercent leur métier dans diverses structures : collectivités locales, clubs, fédérations, lieux à caractère informel.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BP JEPS mention « activités de basket-ball » exerce le métier d'éducateur sportif en basket-ball.

Cadre réglementaire du diplôme préparé :

Arrêté du 5 février 2025 portant création de la mention « activités de basket-ball » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)

Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'Etat de l'animation et du sport et modifiant le code du sport

Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

1. Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - Attester de la possession du PSC1 ou équivalent ;
2. Attester d'une expérience de pratique d'activités de basket-ball d'une saison sportive au minimum.
3. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de basket-ball datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation

au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL**
sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique d'activités de basket-ball ;
- être capable d'évaluer d'organiser la pratique en minimisant le risque ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation d'activités de basket-ball.

Buts de la formation :

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, la conduite de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'activités de basket-ball nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BP JEPS mention " activités de basket-ball " permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre :

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps asynchrones réalisés à distance avec la réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile.

Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de 40 heures (soit 6 jours). Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre :

JURA SPORT FORMATION est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé. Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par JURA SPORT FORMATION.

Contenu pédagogique :

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

RNCP 40423BC01 : - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

RNCP40423BC02 : - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

RNCP40423BC03 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'activités de basket-ball dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- Définir les finalités d'un cycle de séances des activités de basket-ball, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de basket-ball, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap
- Définir les conditions de réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et le respect de la réglementation en vigueur
- Effectuer une veille concernant les activités de basket-ball, en s'informant sur le cadre réglementaire et l'évolution des pratiques en vue de s'adapter à l'évolution des activités et proposer des pratiques pédagogiques répondant aux besoins des publics encadrés
- Vérifier les conditions nécessaires à la réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement
- Accueillir les pratiquants à une séance d'activités de basket-ball, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap
- Animer en sécurité une séance d'activités de basket-ball en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants
- Repérer les leviers permettant de détecter les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance d'activités de basket-ball, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène
- Analyser une séance d'activités de basket-ball en mesurant l'écart entre le déroulement de la séance initialement prévue et les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants

- Evaluer un cycle de séances d'activités de basket-ball en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques

Modalités des certifications :

La validation des blocs de compétences qu'imposent le **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

**La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.*

EPREUVES	TYPE D'EPREUVES	COMMISSION D'EVAUATION	BLOCS DE COMPETENCES
EPREUVE 1	Réalisation d'un dossier (Rendu de dossier en double exemplaires papier, 15 jours avant la date de certification) de 25 pages maximum + support PPT présentant 1 projet d'animation mis en place en structure puis une présentation orale de 20 min maximum par le candidat puis un échange de 30 min maximum avec les évaluateurs	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
EPREUVE 2	Réalisation d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien. 1/ Présentation orale 10 min maximum 2/ Echange avec les évaluateurs 15 min maximum		BC 2
EPREUVE 3	BC3.1 Un entretien à partir de la production, par le candidat, d'un document fourni relatif à la conception d'un cycle de séance de		BC 3

	<p>découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basketball (Rendu de dossier en double exemplaires papier, 15 jours avant la date de certification).</p> <p>Séances effectuées dans la structure d'alternance pédagogique, pour le public de son choix. Ce cycle est composé de minimum 6 séances consécutives, dont 4 effectivement réalisées.</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien d'une durée de 45minutes maximum composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une présentation orale du candidat au cours de laquelle il analyse et évalue le cycle proposé ; - d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa démarche de conception et d'évaluation de séances et de cycles de séances notamment au regard des pratiques d'activités du basket-ball. <p>BC3.2 L'épreuve consiste en une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage d'activités du basket-ball, issue d'un cycle de séances au choix du candidat et réalisée en structure d'alternance pédagogique.</p>		
--	--	--	--

	<p>La séance d'une durée de 45 minutes minimum et 1 heure 30 maximum est suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes maximum, composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une présentation orale permettant au candidat d'analyser et argumenter les choix pédagogiques, techniques et sécuritaires effectués lors de la séance, particulièrement l'adaptation des choix pédagogiques au regard de la séance conçue, la qualité de son animation et son adaptation au public, en mobilisant notamment ses connaissances techniques ; - d'un échange avec les évaluateurs portant notamment sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation, de la séance observée. <p>Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ des activités du basket-ball.</p> <p>L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.</p>		
--	--	--	--